

Déclaration de Rome à l'occasion de l'ouverture de la CIG (4 octobre 2003)

Légende: Réunis à Rome le 4 octobre 2003 à l'occasion de l'ouverture de la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de réviser les traités communautaires, les chefs d'État ou de gouvernement des Quinze, des pays adhérents et des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, le président du Parlement européen et le président de la Commission européenne confirment conjointement l'importance que revêt l'engagement de doter l'UE d'un texte constitutionnel et retiennent le projet de traité de la Convention comme une bonne base de départ pour les travaux de la CIG.

Source: Déclaration de Rome. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Conférence des représentants des gouvernements des États membres, [27.01.2005]. CIG 3/03. Disponible sur <http://ue.eu.int/igcpdf/fr/03/cg00/cg00003.fr03.pdf>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_rome_a_l_occasion_de_l_ouverture_de_la_cig_4_octobre_2003-fr-dfee76a1-33c4-46ae-a0e3-a2e8920d9dd3.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Déclaration de Rome à l'occasion de l'ouverture de la Conférence intergouvernementale (4 octobre 2003)

Réunis à Rome à l'occasion de l'ouverture de la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de réviser les traités, les chefs d'État ou de gouvernement des États membres, des pays adhérents et des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, le président du Parlement européen et le président de la Commission européenne:

- réaffirment que le processus d'intégration européenne constitue la vocation majeure de notre continent, car il s'agit de l'instrument dont dispose l'Union pour jouer un rôle international plus efficace dans la défense de la paix, de la démocratie, de la prospérité et de la solidarité dans tous les États membres;
- soulignent le fait que l'élargissement imminent représente un événement historique qui enrichit l'Union sur le plan de son identité et de ses cultures et accroît la possibilité de promouvoir des valeurs partagées et de donner du poids et de l'autorité au rôle de l'Europe dans le monde;
- confirment l'importance que revêt l'engagement à doter l'Union européenne d'un texte constitutionnel fondé sur l'égalité de ses États, de ses peuples et de ses citoyens, lui permettant d'agir au niveau mondial avec efficacité et cohérence, et retiennent le projet de traité de la Convention comme une bonne base de départ pour les travaux de la Conférence intergouvernementale;
- renouvellent l'espoir que les négociations sur la constitution s'achèvent avant les élections du Parlement européen de juin 2004 afin de permettre aux citoyens européens de voter en pleine connaissance de cause quant à l'architecture future de l'Union;
- soulignent que l'adoption d'un traité constitutionnel représente une étape cruciale dans le processus qui vise à rendre l'Europe plus soudée, plus transparente et démocratique, plus efficace et plus proche de ses citoyens, animée par la volonté de promouvoir des valeurs universelles en premier lieu à travers la coopération avec les organisations multilatérales internationales, tout en confirmant la solidité et l'équilibre des relations transatlantiques;
- rendent hommage, dans la perspective de cette transition imminente et significative, à ceux qui, depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours, ont fait preuve d'une grande clairvoyance en investissant leur énergie dans le processus d'intégration européenne, depuis les fondateurs de la Communauté des débuts jusqu'aux dirigeants politiques des États membres qui ont poursuivi et prolongé leur œuvre, en passant par les citoyens et, surtout, par la jeunesse européenne qui est appelée à façonner l'image de l'Europe de demain et à définir son identité.